

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

**Commission des affaires économiques, chargée de la politique économique, de
l'énergie, de la politique de l'emploi et de la recherche scientifique**

REUNION DU

MARDI 13 NOVEMBRE 2001

SOMMAIRE

INTERPELLATION

de Mme Julie de Grootte (F) à M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement, concernant "l'avenir des noyaux commerciaux".

(Orateurs: Mmes Julie de Grootte, Evelyne Huytebroeck et M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement)

**Présidence de Mme Evelyne Huytebroeck,
présidente**

- La réunion est ouverte à 13h30'.

**INTERPELLATION DE MME JULIE DE GROOTE À
M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, ET DU LOGEMENT,**

concernant "l'avenir des noyaux commerciaux".

Mme Julie de Groote .- L'expérience pilote des 12 noyaux commerciaux définis en 1998 et opérationnalisés en 1999 par la création de 12 ASBL, arrive à échéance fin de cette année.

Les contrats de travail du personnel engagé dans le cadre de cette expérience arrivent à leur terme à la fin du mois de novembre.

Sans informations sur le sort qui leur sera réservé, les agents de développement commercial ainsi que le personnel ACS engagé par la commune, les APS dépendant de l'ALE, et les stewards liés à l'asbl faîtière sont en droit d'avoir des réponses à leurs interrogations.

Quels sont les résultats de l'évaluation de cette expérience pilote réalisée par vos soins? Par exemple, quels ont été les résultats de celle-ci lors de la journée sans auto? Envisagez-vous d'étendre ces expériences à de nouveaux noyaux commerciaux? Il semblerait que vous souhaitiez retenir trois nouveaux noyaux commerciaux. Qu'est-ce qui a déterminé vos choix?

Les agents de développement commercial sont à la tête d'équipes de quatre à dix personnes qui n'ont aucun compte à leur rendre, ce qui pose un problème. Que comptez-vous faire pour remédier à cet état de fait? Quelle coordination comptez-vous établir?

Le rôle des agents de développement commercial n'est guère facile, et peut-être même pas toujours compris par les commerçants eux-mêmes. Ils sont pourtant le pivot d'une coordination qui doit se faire tant avec la commune, la région que les commerçants, parfois même aussi les riverains, la STIB ou l'IBGE pour certains projets particuliers.

Des adaptations en terme de revalorisation de statut, entre autre de salaire, sont-elles envisagées?

A l'heure actuelle, ces expériences sont financées de façon hybride. Une nouvelle technique de financement est-elle envisagée? Serait-elle uniquement régionale? Envisagera-t-on des partenariats, par exemple privés?

A l'avenir, le financement et le fonctionnement des 12 noyaux commerciaux seront-ils maintenus sous leur forme actuelle? Quel est le calendrier prévu?

Mme Evelyne Huytebroeck .- Il est effectivement important de réaliser une évaluation de cette expérience pilote.

Avant d'étendre celle-ci il faut renforcer les noyaux commerciaux actuels.

Le rôle de l'agent de développement commercial n'est pas toujours facilité par le fait que les personnes qui travaillent pour lui n'en dépendent pas hiérarchiquement. Il faudrait trouver une formule facilitant ce lien.

L'agent de développement commercial du Karreveld, travaille avec une école de Molenbeek qui accueille des jeunes en difficultés pour la réalisation d'affichettes destinées aux magasins. Ceci peut servir d'exemple pour d'autres noyaux commerciaux.

Les quartiers commerçants bénéficiant des budgets de M. Draps sont-ils les mêmes que ceux qui bénéficient des vôtres? Quelle coordination existe-t-il entre ministres pour l'octroi des ces différents budgets?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement .- Comme je l'ai assuré à de très nombreuses reprises, le projet va être reconduit au terme de cette troisième année. Ceci est concrétisé dans le projet de budget 2002 que nous allons examiner. Le montant relatif à cette allocation de base a été augmenté substantiellement pour permettre le renforcement des noyaux existants et l'élargissement de l'expérience à de nouveaux noyaux.

Les ADC et les autres membres des équipes ont été rassurés au sujet de leur avenir, dès le 6 mars, lors d'une réunion réunissant l'ensemble des acteurs impliqués, à laquelle par ailleurs vous assistiez. Je n'attends pas les résultats finaux de l'évaluation pour reconduire le projet.

Bien que les statuts du personnel en place soient différents, tous participent à un même projet, remplissant des objectifs communs et avec des tâches clairement définies dans les contrats de noyaux commerciaux. Dans ce contexte, je vois mal comment les travailleurs des cellules de développement commercial pourraient ne pas tenir compte du rôle central de l'ADC. Une amélioration de la gestion des ressources humaines tant au sein de la faîtière qu'au sein des équipes locales devrait atténuer les frictions dues aux disparités de statuts.

L'évaluation est en cours mais je n'attendrai pas la finalisation de celle-ci pour reconduire et étendre le projet.

Il est vrai que la disparité des statuts crée des frictions. Une amélioration de la gestion des ressources humaines devrait résoudre le problème.

Mes services planchent sur des simulations afin d'améliorer le statut des ADC. Cela doit s'accompagner d'une reconnaissance du travail accompli. Les allocations de base proviennent de la Région et sont complétées par la contribution des communes et de partenaires privés, ce qui garantit à mes yeux un partenariat local.

L'évaluation est un outil de travail pour les acteurs de terrain. Elle a révélé les expériences probantes et les initiatives qui n'ont pas rencontré de succès. Dès que le projet aura été redéfini, je vous le présenterai.

La coordination se fait au sein du Conseil d'administration de l'asbl faïtière. Au niveau des noyaux commerciaux, on a pu assurer ainsi les missions de base mais aussi des opérations comme l'Iris d'or ou la campagne de minimalisation des déchets. C'est le reflet du dynamisme des noyaux commerciaux et de la volonté d'utiliser au maximum les capacités du personnel.

Il est effectivement difficile de faire le tour des noyaux commerciaux dans la même journée en transport en commun. Ce n'était d'ailleurs pas le but de l'Iris d'or.

Je n'ai encore rien proposé au gouvernement au sujet des trois nouveaux noyaux. Je vous informerai après notre décision. Il existe des discussions avec M. Draps mais je vous laisse le soin d'interpeller mon collègue sur la cohérence des budgets.

Mme Julie de Groot .- Le seul flou concerne ce qui sera fait le 1er décembre pour les contrats des travailleurs. Il serait intéressant pour les parlementaires d'avoir une évaluation des bonnes pratiques pour pouvoir en tirer des conclusions. Par exemple, le territoire de certains noyaux correspond-il à la réalité locale?

Au niveau de l'asbl faïtière, il est difficile de s'y retrouver. J'aimerais connaître les évaluations réalisées par d'autres communes que la mienne. Il est important que les noyaux commerciaux puissent avoir un rôle reconnu et ne se cantonnent pas à du commercial. Le noyau Flagey va connaître cinq ans de travaux. Il est normal que les clients obtiennent les informations qu'ils désirent auprès de la vitrine du noyau commercial.

Vous aviez mentionné vous-même les trois nouvelles implantations sur lesquelles je vous interroge. Enfin, je pense que "Town Center Management" n'est pas un titre très parlant.

Mme Evelynne Huytebroeck .- Il me semble que le ministre allait proposer une présentation de l'évaluation.

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de l'énergie et du logement .- Je ne suis pas opposé à expliquer ce que nous aurons décidé. Après le renforcement des axes du nouveau projet, vous pourrez me demander ce que j'ai choisi et pourquoi. La redéfinition des périmètres peut être discutée entre la Région et l'asbl locale mais il ne faut pas me demander des moyens supplémentaires.

Les ADC sont là pour assurer la promotion du commerce et ne peuvent pas répondre à toutes les questions de la population. Il appartient aux communes de placer un fonctionnaire là où on en a besoin.

Il existe déjà un guide des bonnes pratiques qui peut servir d'évaluation générale et de référence pour de nouvelles expériences.

Il ne peut y avoir de prise de pouvoir par la Région par rapport aux autres intervenants.

- L'incident est clos.

- La réunion est close à 14h10.